

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANNGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi, 8 Juin 1849. No. 77

NOTICE

SUR LA DESTRUCTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DES DEUX CHAMBRES LÉGISLATIVES DU PARLEMENT DU CANADA, LORS DE L'ÉMEUTE QUI A EU LIEU À MONTREAL LE 25 AVRIL 1849.

Il est assez évident, d'après certains articles qui ont paru dans quelques-uns des journaux de la cité de Montréal, que le public n'est pas exactement instruit de toute l'étendue de la perte que le pays vient de faire par la destruction de ces deux riches et belles bibliothèques. Ce qu'il y a de révoltant, c'est que l'une de ces feuilles, en particulier, a eu l'effronterie d'avancer que ce désastre pouvait facilement se réparer, et qu'au moyen de quelques louis on aurait bientôt remplacé une collection qui avait coûté tant d'années à rassembler, ainsi que des sommes considérables à la province. Ce sont les apologistes du crime, du brigandage, qui rédigent de semblables articles; il faut bien qu'ils aient recouru à de pareils moyens, afin de jeter un voile, s'il est possible, sur un acte de vandalisme qui déshonorerait à jamais les auteurs et les fauteurs d'un acte aussi atroce. Mais, à l'aide de renseignements puisés aux meilleures sources, on est maintenant en état de présenter au public l'exposé suivant qui a été rédigé avec tout le soin possible.

Les bibliothèques des deux chambres, au moment de leur destruction par les incendiaires réunissaient environ 22,000 volumes. Celle de l'assemblée, qui était la plus nombreuse, la plus riche et la plus complète, comptait pour sa part 14,000 volumes, c'est-à-dire près du double de volumes de la bibliothèque du conseil, dont la collection était en partie composée des mêmes ouvrages que celle de la chambre. Avant l'Union des provinces, ces deux collections ne formaient qu'environ 8,000 volumes, appartenant exclusivement à la législature du Bas-Canada; le Haut-Canada, lors de l'Union, n'augmenta cette collection que d'environ 200 volumes; car les bibliothèques de ces deux chambres avaient déjà été détruites pendant la guerre de 1812. Durant les trois années que la législature siégea à Kingston, il n'y eut presque aucune augmentation; mais depuis 1844, époque de la translation du siège du gouvernement et de la législature à Montréal, la bibliothèque de la chambre, en particulier, augmenta successivement de 800 à 1,000 volumes, chaque année. Au commencement de chaque session, l'orateur de la chambre, assisté d'un nombre de membres instruits, formait un bureau appelé le comité de la bibliothèque, chargé de préparer les catalogues des ouvrages que l'on devait faire venir d'Europe. Les vues judicieuses et éclairées de ces comités, aidés de MM. Winder et Todd, bibliothécaires zélés et intelligents, donnèrent un nouveau développement à l'augmentation de cette bibliothèque, tellement qu'en peu d'années elle se trouva augmentée de plusieurs mille volumes et enrichie d'ouvrages les plus importants et les plus précieux relativement à la législation, de même que sur la littérature, les sciences et les arts. On jugera du degré d'importance qu'elle avait déjà acquis, et de ce qu'elle aurait pu devenir dans la suite, par l'aperçu suivant du nombre de volumes que renfermaient les grandes et les plus importantes divisions de cette bibliothèque, au commencement de l'année 1848; plusieurs autres classes n'y sont pas énumérées:

Théologie, Religion et Histoire Ecclésiastique	275
Gouvernement, Politique et législation	430
Economie politique, Commerce et Statistique	195
Droit naturel, Droit des nations, Droit civil et canonique	175
Droit constitutionnel, parlementaire, et son Histoire	1025
Lois des statuts, Common Law, Traités et Rapports	770
Lois des Colonies	450
Lois Françaises, Traités, Commentaires	910
Sciences physiques, Mathématiques, Philosophie	695
Histoire naturelle, Agriculture, Botanique, Arts mécaniques et Manufactures	750
Relles-Lettres, Classiques, etc	460
Littérature en général	875
Géographie, Voyages de découverte	415
Histoire générale	515
Histoire de l'Europe, Histoire Romaine et des autres peuples	455
Histoire de France, et Mémoires	760
Histoire d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande	710
Autres classes	1355
Additions depuis 1847, environ	1000
Collection sur l'histoire de l'Amérique	1592
Total	13,902

Les grandes collections sur la législation, telles que les journaux de la chambre des lords et de celle des communes, de 152 vols. in-fol., ainsi que les *Records of Great Britain*, 90 vols. in fol., ne se trouvent plus chez les libraires au complet, et il est douteux qu'on puisse jamais les remplacer. Plusieurs autres ouvrages avaient coûté un grand prix; nous pourrions citer, entre autres, la collection d'Andubon sur l'Ornithologie américaine, 4 vols. in-fol., dont les deux exemplaires, pour les deux chambres, avaient coûté £500. Les éditions les plus estimées, les plus riches et les plus belles, n'avaient été épargnées pour rendre cette collection digne du pays. Tout récemment, la bibliothèque venait de recevoir, par l'entremise de M. Villetmare, de la part du gouvernement français, une généreuse donation de plus de 300 vols., au nombre desquels se trouvait la magnifique collection des mémoires inédits sur l'histoire de France, en 65 vols. in-4. Le *Mercur de France* (ouvrage rare) de 610 jusqu'à 1640, en 24 vols. Cette donation était, en outre, accompagnée d'une nombreuse collection de

gravures représentant les chefs-d'œuvre des monuments archéologiques de la France, ainsi que d'une série de dessins sur les intéressantes découvertes des ruines de l'ancienne Ninive. Cependant, dans l'énumération qui vient d'être faite, il n'a pas encore été parlé de la rare et précieuse collection sur l'histoire de l'Amérique qui a pareillement été enveloppée dans cette destruction. Cette collection formait un département distinct et séparé du corps principal de la bibliothèque de la chambre, et par son importance elle mérite ici une attention particulière. M. Faribault, greffier adjoint de la chambre, après plus de dix-huit années de travail et de recherches, et une correspondance incessante par l'intermédiaire de libraires éminents de diverses parties de l'Europe, était parvenu à rassembler une collection de 1600 volumes, embrassant une grande partie de ce qui avait été publié sur l'histoire des deux Amériques, mais plus spécialement les ouvrages qui avaient rapport à l'histoire des premiers temps du Canada, tels que les voyages pour la découverte du pays, l'histoire de sa première colonisation, le commencement de ses établissements religieux et civils, les travaux de ses premiers fondateurs ainsi que ses premiers missionnaires, les guerres de ses premiers colons avec les sauvages, ainsi que celles qui eurent lieu ensuite entre la France et l'Angleterre pour la possession du pays. On peut dire que, dans ce genre cette collection était absolument unique. Nous citerons ici quelques-uns des ouvrages les plus remarquables des anciens historiens sur le Canada, où tous ces événements se trouvent consignés. Toutes ces anciennes relations avaient coûté bien des négociations et des démarches à M. Faribault, qui avait réussi à se procurer les éditions les plus rares et les plus estimées de ces ouvrages, tant par leurs cartes que par leurs gravures:

Champlain, voyages et découvertes en la Nouvelle France, éditions de 1613, 1620 et 1632; Lescaurbot, voyages en la Nouvelle France, éditions 1609, 1612, 1617 et 1618; Nova Francia, 1609; Sigard, voyage au pays des Hurons, 1632; Croix, *Historia Canadensis*, 1664; Hennepin, description de la Louisiane, éditions 1683, 1685, 1697 et 1698; Leclercq, établissement de la foi en la Nouvelle France, 1691; idem, relation de la Gaspésie, 1692; mémoires de Marie de l'Incarnation, 1667; Lahontan, éditions 1703, 1709, 1725 et 1729; journal de Tontel, 1713; Denys, Description de l'Amérique, 1722; Leblanc, Aventures parmi les sauvages, 1728; Lafiteau, Mœurs des sauvages américains, 1728; La-Plathey, Voyage en Amérique, 1722; Relations du Mississippi, 1720; Voyages de découverte de La Salle, 1714; Mémoire de l'abbé de la Tour, 1761; Mémoires des commissaires sur les limites de l'Acadie, 1755; Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1751; Charlevoix; Histoire de la Nouvelle France, 1744.

Presque tous ces ouvrages sont devenus introuvables, et sont conséquemment perdus pour le pays et pour l'historien qui désirerait étudier l'histoire de ses premières années. Il en est de peu-près de même, à l'égard d'un grand nombre d'autres ouvrages, moins anciens cependant, relativement aux événements qui ont précédé et suivi la conquête du pays. Tous sont aussi devenus excessivement rares, et il ne reste que peu d'espoir de se les procurer. Nous citerons quelques-uns de ces derniers: Douglass' Summary, History of British Settlements in America, 1755; Bolla's Importance of Cape Breton, 1746; interest of Great Britain, regarding her Colonies, 1760; Walker's Expedition to Canada, 1720; Knox's History, Journal of Campaigns in North America, 1769, plates; Mait's History of the war in America, maps and plates, 1772; Roger's Journals of Excursions in North America, 1765; Jeffery's History of British Dominions in America, maps and plates, 1764; avec un nombre d'autres ouvrages sur les événements de la guerre de l'indépendance américaine qui ont presque tous disparus des dépôts chez les libraires, ou qui sont enlevés à des prix excessifs, aussitôt qu'ils sont annoncés sur les catalogues.

Quant aux archives, nous pensons qu'il n'y a eu de sauvé de l'incendie que les seuls bills grossoyés qui se trouvaient alors dans la salle des séances du Conseil Législatif et qui avaient reçu la sanction royale peu d'heures auparavant. Ainsi tout ce qui existait en fait d'archives et de documents manuscrits de la ci-devant législature du Haut-Canada, de même que tous ceux appartenant aux deux chambres de la législature du Canada, depuis l'Union en 1841, consistant en rapports de comités généraux, dont quelques-uns seulement sont insérés dans les journaux, des milliers de pétitions présentées aux deux chambres, de nombreux et importants documents sur la statistique du pays, tous les projets de bills soumis à la chambre, depuis quinze à vingt années et reliés en volumes, avec une masse de journaux, de rapports et de documents séparément imprimés; — tout est devenu la proie des flammes; et il ne reste de la législation de notre législature que celles de la législature du Bas-Canada depuis 1791 jusqu'à 1837, qui heureusement sont toujours demeurés, jusqu'à ce moment dans le Palais Législatif à Québec, faute d'un local convenable, pour les déposer dans le bâtiment qui vient d'être incendié à Montréal.

Il a fallu, quel que temps pour se procurer plusieurs des détails qui ont servi à rédiger cette notice, et qu'on livre maintenant au public comme les seuls souvenirs qui nous restent d'une collection dont la perte doit être, sous plusieurs rapports, irréparable, et en même temps pour attester l'infamie de ceux qui ont pu commettre un semblable outrage.

Quant à la valeur des ouvrages des deux bibliothèques, surtout en livres susceptibles d'une appréciation en argent, elle ne peut guère être de moins de £25,000; et chaque jour, nous dirons même, chaque heure de retard, diminueront d'avantage les occasions qui pourraient encore s'offrir de se procurer au moins plusieurs de ces ouvrages rares dont il vient d'être fait mention.

En présence de tous ces faits, est-ce que l'on ne fera pas quelques généreux efforts pour sauver les débris qui

pourraient encore exister de la portion la plus précieuse, comme la plus attachante de l'histoire de notre pays! Canadien.

LES MISSIONS.

M. L'ÉDITEUR,

Tout en m'acquittant d'un devoir de reconnaissance, je crois faire plaisir à tous les amis de l'établissement des Townships, et de l'œuvre de la Propagation de la Foi, en accusant publiquement la réception du splendide et riche cadeau que la paroisse de Ste. Anne de Varennes vient de faire à la mission de Notre Dame de Bonsecours de Stukley. C'était bien sans doute à la charitable et riche paroisse de Varennes à prendre l'initiative, et à donner aux autres paroisses ce généreux exemple; elle l'a fait d'une manière digne d'elle.

A la neuvaîne de St. François Xavier prêché à Varennes, en mars dernier, par les RR. PP. Martin et O'Reilly, ce dernier, avec cette éloquence onctueuse et entraînante qui le caractérise, ne manqua pas de parler en faveur de son œuvre, œuvre de patriotisme et de pure charité s'il en fut jamais; et sa parole saisissante, la comme ailleurs, captiva l'attention au plus haut degré. Il trouva à Varennes des cœurs nobles et généreux qui comprennent le langage de l'apôtre dévoué au bonheur des Canadiens. Il n'eut pas de peine à persuader à son attentif auditoire que c'est pour tout Canadien un devoir de voler au secours de ces milliers de frères dispersés dans les immenses forêts qui couronnent cette longue chaîne de montagnes qui bornent au loin notre horizon; pauvres Canadiens, courageux pionniers, qui viennent, quoiqu'indigents pour la plus part, lutter contre ces industriels et riches fermiers américains qui exploitent nos terres et se posent souvent sur notre sol même, en ennemis déclarés de nos institutions religieuses et nationales, de notre foi et de nos libertés. L'âme du missionnaire était brisée au souvenir de la privation de tout secours religieux qu'éprouvent un si grand nombre de ces pauvres Canadiens, il en avait été témoin, et inutile de dire qu'il la dépeignait avec ces couleurs touchantes et ineffaçables qu'elle avait laissées dans son cœur; inutile donc aussi d'ajouter que tout son auditoire, ému jusqu'aux larmes, prit la générale résolution de secourir ces frères malheureux, qui, par la bouche de l'éloquent missionnaire, demandaient l'obole de la Propagation de la Foi, pour leur envoyer des missionnaires qui les visitent, les instruisent et leur distribuent le pain de l'instruction, religieuse dont ils sont privés et dont ils sont affamés. Aussi, son entraînement et brillante allocution eut-elle pour résultat, que toute la paroisse de Varennes, en masse, se rallia sous l'étendard de la Propagation de la Foi.

Non contentes de cette noble résolution, les dames de la paroisse se donnant la main pour une belle action de dévouement et de zèle, sacrifièrent de riches et splendides ajustements pour les convertir en ornements d'église; ces magnifiques ornements vont contribuer à rendre grande et imposante la décoration du lieu saint, à embellir et rehausser l'éclat des cérémonies si pleines de majesté et d'émotion religieuse de notre culte. Voulant accomplir l'œuvre de bienfaisance qu'elles avaient commencée, chaque jour réunies en grand nombre chez les demoiselles De Villeraie, elles ont sacrifié leurs moments de délassement et de récréation à faire, de leurs propres mains, ces ornements dont la plupart sont d'une exquise délicatesse de goût et de travail, et même j'ose me ajouter, qu'il y a, dans plusieurs, de la richesse et de l'éclat.

Ne pensez-vous pas maintenant comme moi, M. l'Éditeur, que le public ait été en droit de m'en vouloir, si je ne lui eusse pas fait connaître cette belle action qui doit faire honneur à Varennes. Elle est trop belle pour n'avoir pas d'imitateurs. C'est un appel qui est jeté, aux âmes généreuses qui aiment que Dieu soit honoré et servi par tous, mais surtout par leurs frères, et de ces âmes le nombre est grand dans nos villes et dans nos campagnes, et personne ne me démentira si j'avance qu'il est aussi grand qu'il y a de poitrine où bat un cœur Canadien, qui regarde comme le plus bel héritage de ses pères, la foi qu'ils lui ont léguée.

Cette pensée doit commander partout: "Par mes légers sacrifices et mon travail, j'ai contribué au bonheur de plusieurs milliers d'hommes au sang, au cœur, au langage canadiens comme moi: ils étaient privés de secours, si consolants pour l'infortuné, de notre sainte religion, et maintenant ils pourront assister, au moins de temps à autres, au sacrifice auguste du Dieu qui s'immole tous les jours pour le pêcheur, retrouver la paix au sacrement régénérateur de la réconciliation, s'asseoir au banquet divin, et moi j'aurai part à leurs prières. La mère n'arrosera plus de ses larmes son enfant mourant sans baptême, l'enfant ne verra plus son vieux père, ou sa bonne mère mourir sans être consolés par la réception des derniers sacrements; et une main sacrée viendra répandre l'eau sainte sur leurs froides cendres, et le sang de l'agneau s'élèvera pour eux de l'autel vers le ciel: Dieu sera béni dans la forêt sombre, son nom redit avec amour et confiance par ces milliers de voix, sera répété par les échos de la montagne, et moi j'aurai contribué à tout cela."

Oh! M. l'Éditeur, n'est-ce pas que cette pensée doit trouver place dans un cœur noble et sensible, y donner et produire des fruits abondants. Oui, l'œuvre si belle, si catholique de la Propagation de la Foi grandit, et étend, comme un arbre bienfaisant, sur toutes les missions du Canada ses rameaux protecteurs; à l'ombre desquels les oiseaux du ciel viendront se reposer. Et ces milliers de Canadiens qui, tous les ans, désertent notre Canada, en voyant la religion appuyée sur la propagation de la Foi, répandraient partout ses bienfaits, dans les forêts et sur les montagnes; comme dans la joyeuse et riante vallée de notre beau St. Laurent, s'arrête-

ront peut-être, et le flot de l'émigration se jettera sur ces immenses terrains, qui promettent le centuple à la main laborieuse qui les exploite. Et lorsque le clocher s'élancera vers le ciel, comme la pensée de l'espérance, le Canadien le saluera avec amour et confiance, et sa famille se groupera à l'entour. Toute cette terre, au lieu d'être perdue pour l'enfant du sol, et d'enrichir, à nos dépens, d'avidés étrangers, nourrira des milliers de familles, que repousse l'exiguïté des vieux établissements. Oh! oui, il me semble que partout où la religion lui vient en aide, le Canadien aime à s'y placer; il aime son église où il vient nourrir son âme de la pensée d'une vie meilleure; il aime son clocher aérien qui reflète au loin les rayons du soleil et la lumière argentine de l'astre des nuits; il aime le son de sa cloche qui lui annonce l'Angelus du matin, à l'aurore il salue Marie avec elle, et le soir il la salue encore; il aime son prêtre qui béni son fils à sa naissance, qui le prend par la main et le fait asseoir à la table sainte, ou plus tard il bénira son union, et qui l'accompagnera, lui-même, de ses bénédictions jusque sur son lit de mort jusqu'au-delà de la tombe. Oh! oui, il faut que l'œuvre de la propagation de la Foi vienne à son aide. Que les riches paroisses de la vallée du St. Laurent se tendent la main, qu'elles répondent aux appels si paternels de notre vénérable évêque, et qu'elles imitent le bel exemple de patriotisme et de générosité chrétienne que Varennes vient de donner au pays, et un grand bienfait se sera opéré en faveur de notre cher Canada. C'est avec cette pensée, pleine d'espérance, que je termine cette correspondance, en offrant à la noble et belle paroisse de Varennes l'expression publique de ma vive reconnaissance et de celle de ma pauvre mission.

J'ai l'honneur d'être, M. l'Éditeur, E. H. HICKS, Ptre. Miss. des Townships de l'Est. N. D. de Bonsecours de Stukley, 31 mai 1849.

CHRONIQUE DE WASHINGTON.—Les nouvelles de Washington sont à peu près dénuées d'intérêts; on attend seulement avec impatience le commencement du renouvellement du corps diplomatique, qui doit bientôt avoir lieu. Déjà nous pouvons assurer que la nomination de M. C. Reeves, à la place de M. Rush, ministre américain à Paris, est une chose certaine. M. Reeves parle la langue française, il est connu aux États-Unis par son urbanité et son érudition diplomatique, et s'il ne fait pas oublier M. Rush, du moins il sera loin de le faire regretter. Tout fait présumer que les autres choix du général Taylor seront aussi judicieux que celui-là.

Ce qui occupe le plus les esprits dans ce moment, c'est indubitablement la composition du prochain Congrès. On sait déjà que le parti Whig aura probablement la majorité à la chambre et que les démocrates continueront à maintenir leur ascendant dans le Sénat. Quoi qu'il en soit, l'importance de questions que le prochain Congrès est appelé à résoudre, et où l'avenir, l'existence même de l'Union seront peut-être en jeu; les graves événements qui se préparent en Europe et dont le contre-coup se fera indubitablement ressentir ici; la rentrée de M. Cass et de M. Clay dans l'arène politique et les grandes luttes oratoires dont le Sénat va être le théâtre, font sans doute de la session qui va s'ouvrir en décembre prochain une des plus intéressantes et des plus mémorables de notre histoire nationale.

L'INONDATION.—Nous lisons dans l'*Abeille* du 18: "L'inondation a transformé en lac une bonne partie de la Nouvelle-Orléans, et tous les promeneurs dirigent leurs pas du côté des quartiers submergés. C'est un bien triste spectacle! Les rues et les trottoirs des faubourgs inférieurs ont disparu sous les eaux boueuses du Mississippi, et les habitants de ces quartiers ne peuvent plus circuler qu'en esquif. Ceux qui sont trop pauvres pour payer les canotiers sont obligés de se jeter bravement à l'eau et de gagner la terre ferme en se mouillant jusqu'au menton. L'eau s'est élevée avec une effrayante rapidité de mardi soir à mercredi matin, mais l'accroissement n'a pas été très considérable dans la journée d'hier. Il n'est pas impossible qu'elle reste maintenant stationnaire; dans ce cas toute la partie inférieure du faubourg Tréme, protégée par le canal Carondelet échapperait aux tristes inconvénients d'une inondation. Le septième district de la seconde Municipalité et le deuxième de la première Municipalité offrent l'aspect d'un immense lac où se mirent la maisonnette du pauvre et la somptueuse demeure du riche. C'est une Venise au petit pied; seulement l'eau des lagunes est bien trouble et les gondoles ressemblent peu à celles de la superbe cité de l'Adriatique. Dans le voisinage du nouveau Bassin, on sur-glisse légèrement à la voile des esquifs aux endroits où il y a peu de jours, rouli de lourdes voitures. Le bruit de la rame a remplacé celui de l'esieu. Partout l'élément liquide a envahi la terre ferme, et les enfants insoucieux profitent de cette circonstance qui déplorait leurs malheureux parents, se réunissent à tous les carroux inondés pour s'amuser à pêcher à la ligne. Tous les jardins potagers sont détruits; aussi les légumes sont-ils assez rares sur nos marchés. En revanche, les écrivains chassés de leurs marécages abondent sur la place. "Quant aux maladies dont nous menaçons, nous croyons que l'inondation, loin de développer aucune épidémie parmi nous, assainira au contraire la ville. Les eaux emporteront toutes les impuretés qui s'accumulent dans certains terrains et ne laisseront à la surface du sol qu'une vase légère qui ne peut dégager aucun miasme; et qui séchera rapidement aux premiers rayons du soleil."

MORT.—On annonce la mort de Mme Récamier, l'amie de Ballanche et de Chateaubriand, dont le salon était depuis bien des années le rendez-vous commun des hommes du monde et des gens de lettres les plus éminents; M. Charles de Maquillé, député de Maine-et-Loire; Louis XVII et pair de France sous Charles X; et de M. Choquet, président de tribunal de Saint-Malo; du lieutenant-colonel Maîtrejean; aide-de-camp de M. de Molitor; du colonel

ous jusqu'aux plus petits. Extrait du Tablette de Londres. polonais Michel Jackowski, de Mme Coroline de Rothschild, mère de M.M. Rothschild de Vienne, de Paris, de Francfort, et décédée dans cette dernière ville à l'âge de 99 ans.

CHAMBRE DES LORDS.

Lord Stanley dit. Voyant le noble lord secrétaire des colonies à sa place, je désire lui poser une question. Les nouvelles du Canada sont d'un caractère si formidable et si alarmant, que je crois de mon devoir de perdre un peu de temps pour m'enquérir du gouvernement s'il a reçu d'autres informations que celle qui est répandue dans le public, et qui, je l'espère, est exagérée, et pour apprendre, en même temps si le gouvernement est prêt à donner des explications sur l'état des affaires dans cette colonie, où, paraîtrait-il, le mécontentement produit par les mesures du gouvernement a enfin éclaté par un dégoût général et une révolte. Il paraît que la bêtise du parlement à Montréal a été détruite par le feu; et dans ce moment on appréhende qu'il existe, dans ces provinces la plus formidable de toutes les guerres, une guerre de races, (écoutez.) Je désire savoir si le gouvernement a quelque information sur l'état présent de ces provinces. Et je répéterai la question que j'ai faite au noble lord, il y a déjà quelque temps, savoir, si par rapport à la mesure particulière qui a conduit à cet outrage, il avait donné quelques instructions spéciales sur la politique à suivre?

Lord Grey.—Je désirerais que le noble Lord se fût conformé à l'intention qu'il a d'abord exprimée de s'abstenir d'émettre une opinion prématurée, et d'après des rapports auxquels il est difficile pour moi de répondre. Il y a à peu près une heure, j'ai reçu une dépêche de Lord Elgin, et cette dépêche, j'aurai la grande satisfaction de la mettre devant cette chambre, à sa prochaine séance. C'est une dépêche qui montrera, je crois, que Lord Elgin a agi en tout avec son jugement, sa modération et son bon sens ordinaire. Milords, je dois dire à vos seigneuries qu'à la date de cette dépêche, qui a été écrite à la hâte, après que la malle régulière fut expédiée par la voie de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick—la dépêche, je puis dire, a été écrite le 30 avril, et est arrivée à New-York juste à temps pour être expédiée.—Il paraît qu'à la date de cette dépêche une émeute, sans doute d'un caractère très-grave, avait eu lieu dans Montréal, et que la bêtise du parlement avait été brûlée; mais d'après cette dépêche, il n'y a pas du tout à craindre une guerre de races; le noble Lord n'en parle nullement. Au contraire, j'ai toute raison de croire que la tranquillité est rétablie. Pour ce qui est arrivé, je suis bien prêt à prendre ma part de la responsabilité et celle de mes collègues. Je suis prêt à justifier toutes les démarches qui ont été faites, et je suis sûr que le parlement les approuvera aussi quand il les connaîtra. Mais je dois prendre la liberté d'informer le noble lord que la responsabilité de cet événement, dans mon opinion, lui appartient autant qu'à toutes autres personnes, (OH ! OH ! de l'opposition) pour cette simple raison, qu'il n'y a pas de doute, d'après ce que j'ai vu dans les journaux et ailleurs, que c'est le rapport des procédés de cette chambre, il y a quelque temps, et l'expression d'opinion du noble lord qui ont contribué en grande partie à augmenter la violence de l'esprit de parti qui prévaut dans cette colonie, (écoutez, écoutez, du côté ministériel.) J'espère que le noble lord se souviendra qu'il y a une responsabilité pour les membres de l'opposition, aussi bien que pour les membres de l'administration. C'est un fait que le noble lord me paraît oublier trop souvent, (écoutez, écoutez.)

Lord Stanley.—Quant à la responsabilité qui s'attache aux membres de cette chambre et à l'opposition, sous toutes circonstances, il n'y a jamais eu de gouvernement qui ait été plus redevable que celui que j'ai devant les yeux à la bonne interprétation que l'opposition fait de sa responsabilité (écoutez écoutez); mais il n'y a rien dans la responsabilité d'un pair au parlement, qui doive le faire hésiter dans l'expression de sa conviction sur la nature et la mauvaise politique d'une marche que le gouvernement adopte; et l'intimation ou insinuation faite par le noble lord ne m'empêchera pas d'exercer la liberté de discours qui est un des plus grands privilèges d'un membre de cette chambre. Je répète la question au noble lord, savoir, si Lord Elgin a agi sans instructions, ou suivant sa propre autorité? Ou si le noble lord et ses collègues ont marqué la démarche qui a été prise et s'ils ont quelques explications à donner à cette chambre sur l'état de la colonie outre ce qui a paru sur les papiers publics? (Le noble lord dit qu'il mettra la dépêche de Lord Elgin sur la table de cette chambre vendredi prochain.)

Le Marquis de Lansdowne dit que la chambre ne siègeait pas le jeudi.

Lord Stanley.—Cependant, je répéterai la question; Lord Elgin a-t-il agi d'après son propre jugement; ou a-t-il été conseillé par le gouvernement de Sa Majesté.

Lord Grey.—Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit. Je mettrai cette dépêche sur la table quand la Chambre siégera de nouveau, et avant qu'elle soit sur la table, il n'est pas expédient que j'entre dans des explications. En attendant que vos seigneuries aient eu la dépêche, il ne m'appartient pas de dire sur quels points j'ai donné des instructions à Lord Elgin, et sur quels je n'en ai pas donné. Mais quant au bill d'indemnité, je dis aujourd'hui ce que j'ai dit il n'y a que peu de temps, que je me suis abstenu, après conseil, de lui donner aucune instruction sur ce point. Je pense que la constitution du Canada et de la plupart de nos colonies est celle-ci: que les gouverneurs ont des instructions générales pour se guider en donnant leur assentiment ou le refusant à certains bills; que quand les bills leur sont présentés pour la sanction, ils sont obligés d'exercer leurs propres jugements, et l'ayant exercé, ils transmettent ces bills avec telles remarques qu'ils pensent nécessaires au secrétaire d'état, et là dessus Sa Majesté en conseil est avisée d'approuver ou désapprouver les bills. Je n'ai pas eu l'habitude et je ne la contracterai pas, tant que je remplirai l'emploi que j'occupe, de me départir de cette règle, et de donner des instructions aux gouverneurs des colonies sur la sanction ou le rejet de bills que je n'ai pas devant moi, et lorsque les circonstances sous lesquelles tels bills ont passé me sont connues. (Écoutez.)

CHAMBRE DES COMMUNES

M. HAVES produisit et déposa sur la table des papiers relatifs au Canada. M. ROEBUCK saisit cette occasion pour entrer dans de longs détails sur l'état des affaires en Canada; et par rapport au bill d'indemnité, fit lut un extrait d'une lettre adressée de

Montréal, à M. Hume, contenant une analyse des votes de la chambre d'assemblée, dans le but de montrer que la question n'est pas une question de races entre les Français et les Anglais, en autant que les majorités dans les divisions qui eurent lieu en faveur du bill étaient composées des deux classes. L'hon. monsieur entra dans des détails sur les formes observées, et le but du bill; tout cela est strictement conforme à la pratique du parlement impérial, savoir: que le bill, étant un bill d'argent, le consentement du représentant de Sa Majesté a dû être signifié avant son introduction; par conséquent, il est impossible d'en jeter la responsabilité ailleurs que sur le gouvernement. Le gouvernement canadien, selon les vœux et les opinions de la majorité, a consenti à la proposition d'accorder de l'argent au Canada, et non pas de l'argent de l'Angleterre.

M. PUSEY posa une question d'ordre. L'hon. membre ayant attiré l'attention du gouvernement sur le sujet ne doit pas procéder plus loin, occasionnant un délai pour les autres affaires devant la chambre.

L'orateur dit que la question devant la chambre est que les papiers du Canada soient déposés sur la table. Si l'hon. membre qui s'est levé à l'ordre désire procéder à d'autres affaires, il peut faire motion que le débat de la question devant la chambre soit ajourné.

M. ROEBUCK dit que son seul but était de soulager l'esprit public, et non de préjuger les hon. membres. Il ne peut y avoir aucun doute que l'introduction du bill d'indemnité a eu l'assentiment et l'approbation du chef du département colonial. Il ne voulait pas entrer dans la question de savoir si la mesure était juste ou mauvaise, mais il suppliait la chambre d'être circospecte et prudente dans le jugement qu'elle portera sur la conduite libre et constitutionnelle suivie par les Canadiens, et qu'on n'en fasse pas une question de races.

M. HAVES pensait qu'il serait extrêmement mal à propos de soulever une discussion générale sur le sujet, avant que les papiers n'eussent été produits et considérés.

M. GLADSTONE concourut dans l'opinion exprimée par M. Haves; et tout en ne contestant pas la rectitude d'intention de l'hon. membre pour Sheffield, ni la sagesse qu'il y a d'intervenir pour calmer l'esprit public dans ce pays, et de prévenir la chambre de porter un jugement prématuré, soit sur les affaires du Canada, soit sur d'autres matières publiques, cependant l'hon. monsieur a fait beaucoup pour préjuger le sujet. L'hon. monsieur continua d'arguer sur la question, pendant quelque temps, et prétendit que le véritable sujet à considérer était de savoir, si la question n'est pas une question de races, si non dans la chambre, du moins hors des murs du parlement, et rien, dans le discours de l'hon. monsieur, n'est venu éclairer les esprits sur ce fait. Il espère que les hon. membres ne donneront pas lieu à de l'excitation, mais qu'ils examineront avec un soin réfléchi et calme toutes les démarches et qu'ils ne porteront aucun jugement sur le gouvernement responsable avant d'avoir pris connaissance de tous les faits.

Sir GEORGE GREY regretta que cette discussion fût commencée, et il se levait non pas pour la prolonger, mais simplement pour dire qu'il n'avait pas compris que M. Roebuck eût dit qu'il mettrait en question le droit de la couronne, ou celui du parlement, d'intervenir et d'offrir son avis en matières de cette nature, ou il se serait levé plus tôt pour protester contre de telles doctrines.

M. GLADSTONE expliqua qu'il n'avait fait qu'insérer la mise en question de la prérogative de la couronne par l'assentiment de M. Roebuck que l'argent en question était l'argent de la colonie.

M. NEWDEGATE espérait que la chambre ne serait pas conduite par l'analyse de la majorité donnée par M. Roebuck, pensant qu'une juste analyse changerait le résultat.

M. E. PEXSON pensait que M. Roebuck avait droit à des remerciements pour l'information qu'il avait donnée, mais il ne la pensait pas nécessaire pour calmer l'agitation de la chambre, rien n'ayant manifesté une intention d'agir sévèrement en cette matière.

Il fut alors ordonné de mettre les papiers sur la table.

DÉPÊCHE OFFICIELLE DE LORD ELGIN.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, Montréal, 30 avril 1849.

M. LORD.—Je vous informe avec regret qu'une émeute, suivie de conséquences très-déplorables, bien que par bonheur, la vie des citoyens n'ait rien souffert, ou que personne n'ait reçu de mal excepté dans un cas, a eu lieu dans la cité de Montréal, durant ces derniers jours. Je m'empresse de donner à Votre Seigneurie un rapport de ce qui est arrivé, de peur que vous ne soyez induit en erreur par des rapports exagérés, transmis par les Etats-Unis.

1. L'arrivée inattendue de vaisseaux chargés de marchandises au port de Québec, me fit un devoir de me rendre au parlement, sans en donner avis longtemps d'avance, mercredi dernier, afin de donner la sanction royale à un bill de douanes qui avait passé ce jour-là dans le conseil législatif; et je considérai que, puisque cette nécessité était survenue, il ne serait pas expédient de tenir l'opinion publique en suspens en omettant de disposer, en même temps, des autres actes dans lesquels les deux branches du parlement local avaient antérieurement concouru, et qui attendaient encore pour ma décision. Parmi ceux-là était l'acte qui pourvoit à l'indemnité des personnes, dans le Bas-Canada, dont les propriétés ont été dénuées pendant la rébellion de 1837 et 1838, au sujet duquel, comme le sait votre seigneurie, il s'est élevé beaucoup d'excitation.

2. Je vous envoie donc sous ce pli, pour que vous la parcouriez, une copie imprimée de l'acte en question et je ne manquerai pas, par la première malle, de vous fournir pleine information touchant son caractère et son but, les circonstances qui ont donné lieu à son introduction, et les raisons d'après lesquelles je me suis décidé, après mûres réflexions à la sanctionner. Aucun argent ne peut être payé en vertu de ce bill comme indemnité, l'ici à un temps éloigné, en sorte que le pouvoir de Sa Majesté peut être exercé avec effet, Sa Majesté fut-elle ainsi avisée, nonobstant la marche que j'ai suivie. Comme j'écris cette dépêche à la hâte, dans la vue de la transmettre par la voie de New-York, je me bornerai pour le moment à vous faire le récit des procédés qui ont troublé la paix de la cité.

3. Cependant, afin de rendre cette narration intelligible, je dois commencer par vous dire, que depuis un certain temps, la chambre d'assemblée, telle que présentement constituée, a été l'objet de récriminations amères et assez souvent de menaces inconsidérées de la part d'une certaine partie de la presse de la province, et plus particulièrement de celle de Montréal. Votre Seigneurie se rappellera probablement que le corps en question est l'œuvre d'une élection générale qui a eu lieu il y a à peu près dix-huit mois, sous les auspices du parti politique aujourd'hui dans l'opposition, et après une dissolution à laquelle j'ai eu recours sur son avis, dans le but de le renforcer dans sa position comme gouvernement. Le résultat de cette mesure a

été très-défavorable à ceux qui l'avaient recommandée, non pas tant dans le Bas-Canada, où la composition de la représentation a été fort peu changée par suite de cette dissolution, que dans le Haut-Canada, où plusieurs collèges électoraux, parmi lesquels quelques uns des plus populaires ont rejeté les candidats conservateurs pour leur substituer des libéraux. Sur la question de confiance proposée au commencement de la session, immédiatement après les élections générales, l'administration a été défaits par une majorité de plus de deux contre un, et comme de raison un changement de gouvernement, a eu lieu.

4. Ce changement dans la composition politique de l'assemblée, et le changement de gouvernement qui n'en a été qu'une conséquence, était donc clairement attribuable à un changement d'opinion dans le Haut-Canada. Dans le Bas-Canada rien ne pouvait expliquer l'un ou l'autre. Ces circonstances néanmoins n'ont pas suffi pour assurer pour les décisions du corps représentatif populaire, soit de l'indignation ou du respect d'une certaine portion de ceux qui se disent, avec emphase, les supports des intérêts anglais. Dénoncer le parlement comme français dans sa composition, et le gouvernement comme sujet à l'influence française a été leur objet constant, et les doctrines les plus sauvages, touchant le droit qui appartient à une minorité anglaise de réformer par la violence, toutes injures qu'elle peut souffrir de la part d'une telle source ont été proclamées. J'ai maintenant, devant moi, un article qui a paru dans l'un des principaux journaux anglais de Montréal, l'un des premiers jours de la session, et dont je vous transcris le dernier paragraphe, pour montrer le caractère et le langage dans lequel, même dès lors, et avant que l'esprit public eût été excité par la discussion du bill d'indemnité, une portion de la presse prétendait de critiquer les procédés du parlement local. L'article traite d'une mesure concernant les townships à laquelle, je crois, aucune grande objection n'a été opposée en parlement. Il se termine malgré cela par ces mots: " nous en sommes très content, le plutôt le pied fourchu (cloven foot) sera mis à nu, le mieux ce sera; l'intention évidente de cette majorité composée de français, aidés de traites Anglo-Canadiens, est d'imposer de plus en plus des institutions françaises à la minorité anglaise dans le Bas-Canada. Cette intention est évidente comme nous, l'avons dit et nous sommes heureux qu'on le fasse voir ouvertement. Nous espérons que le parti du gouvernement réussira dans chacune de ses coupables mesures. Lorsque la tyrannie française sera devenue insupportable, nous trouverons notre Cromwell. Sheffield dans les temps anciens, avait coutume d'être renommé pour ses contaux acérés et bien trempés. Eh bien, on y fait aujourd'hui des bayonnettes tout aussi aigues et tout aussi bien trempées. Quand nous ne pourrions plus supporter la tyrannie, on verra si de bonnes bayonnettes dans des mains saxonnes ne seront pas plus que l'égal d'une masse et d'une majorité."

5. Pour des personnes habituées au fonctionnement d'un gouvernement constitutionnel dans des communautés bien réglées, il peut paraître incroyable qu'un tel langage dût être employé par les organes d'un parti respectable quelconque, par rapport à un corps comprenant les représentants librement choisis d'après les principes les plus populaires; mais la cause de cette anomalie est assez évidente pour tous ceux qui sont au cours de l'histoire du Canada. Pendant une longue suite d'années, le corps représentatif, supporté du conseil législatif, ont été dans la province inférieure spécialement, dans un état d'antagonisme presque continu. Vilipendé l'un était la preuve la plus certaine de patriotisme; dénoncer l'autre, était la preuve la plus certaine de loyauté. Dans une société essentiellement démocratique de sa nature, où la diversité des races donnait naissance à des éléments particuliers de confusion, et où, conséquemment, il était ou ne peut plus important que les autorités constitutionnelles fussent respectées, l'influence morale de la loi et du gouvernement fut affaiblie par l'existence d'une lutte perpétuelle entre des pouvoirs qui auraient dû se donner un secours mutuel. On ne peut rien imaginer de moins favorable à l'extinction des animosités nationales, et à l'établissement constant de l'autorité heureuse et bienveillante de ces institutions libérales qu'il est de la gloire et de l'avantage de l'Angleterre de donner à ses enfants.

6. Je ne suis pas sans espoir qu'un attachement constant aux principes du gouvernement constitutionnel, et que la continuation de l'harmonie entre les différentes branches de la législature, puissent conduire, avec le temps, à l'adoucissement de ces maux; néanmoins, et en attendant, je dois attribuer uniquement à la cause que j'ai mentionnée, le ton de défiance arrogante avec lequel les résolutions, non pas du gouvernement seulement, mais aussi du parlement, sont traitées par un parti qui se trouve, pour ce moment, être dans l'impossibilité de faire prévaloir ses vœux, et les actes de violence auxquels ce langage inflammatoire a conduit dans la circonstance actuelle.

7. On ne peut douter, je le crains bien, que beaucoup de personnes ne désapprouvent consciencieusement la mesure relative aux pertes de la rébellion dans le Bas-Canada, introduite par le gouvernement et passée à une grande majorité dans le Parlement local; et que cette mesure ne réveille, dans les esprits de plusieurs autres des antipathies nationales, et des souvenirs d'anciens conflits, que des politiques trompeurs cherchent à exploiter pour parvenir à leurs fins. C'est donc indubitablement, une mesure qui devait être traitée avec calme et modération, par tous ceux, au moins, qui ne sont pas intéressés dans son but; malheureusement, néanmoins, cela n'a nullement été le cas. Non seulement des appels aux passions de la nature la plus dangereuse sont sortis des presses locales, mais ils ont reçu de l'appui de ceux de qui ils devaient le moins attendre. Des passages, tels que le suivant, dans lequel un journal de quelque influence à Londres de la population anglaise comme étant affectée par la mesure en question. " Ils sont passablement capables de prendre soin d'eux-mêmes, et nous comprenons fort mal le ton adopté par la presse et le peuple anglais dans la province, s'ils ne trouvent pas quelque moyen de résister au grand coup et au grand dévouement qu'on leur prépare; " sont lus avec avidité et interprétés de manière à signifier que des sympathies viendront de quartiers influents dans la métropole, à ceux qui cherchent à annuler la décision déplaisante de la législature locale; quelque puissent être les moyens qu'ils prennent pour atteindre ce but.

8. Les scènes qui ont deshonorié Montréal dernièrement sont les effets naturels d'une agitation de ce caractère, agissant sur un peuple d'une nature excitable, qui a été porté à croire qu'une race qu'il méprise, et sur laquelle il a été habitué à dominer, a obtenu, par le fonctionnement d'un sys-

tème constitutionnel, un pouvoir qu'elle n'avait pas pu autrement acquérir. De là surtout, son indignation véhément contre moi personnellement, et la conviction, qui, dans beaucoup de cas, je pense, n'est pas parfaitement sincère, que j'ai manqué à mon devoir, parce que je n'ai pas, comme l'ont souvent fait mes prédécesseurs, consenti à me placer à la tête d'une agitation ayant pour but d'agir contrairement aux vœux du parlement. La nature des doctrines constitutionnelles que l'on veut en pratique dans cette partie de la communauté est curieusement démontrée par le fait, que ce n'est pas la passion du bill par une majorité écrasante des représentants du peuple, ou l'arbitraire du conseil, mais le consentement du gouvernement, qui fournit un prétexte pour l'emploi de la violence populaire.

9. Quand j'ai quitté la maison du parlement, après avoir donné la sanction royale à plusieurs bills, dont j'ai fait mention, j'ai été reçu par un mélange de vivats et de sifflets de la part de la foule, peu nombreuse, qui se tenait à l'entrée de la bâtisse. Un petit peloton d'individus composé, on s'en est depuis assuré, de personnes d'un rang respectable dans la société, lancèrent sur le carrosse des projectiles qu'il faut qu'ils aient apportés avec eux pour la circonstance. Dans l'espace d'une heure après cet événement, un avis, dont j'inclus une copie, sortit des bureaux de l'un des journaux, convoquant une assemblée en plein air. A cette assemblée, des discours incendiaires furent prononcés. Tout à coup, soit qu'on fut sous l'effet d'une excitation momentanée, ou que l'on agit en conformité avec un plan tracé d'avance, la foule se dirigea vers la maison du parlement, où les membres étaient encore à siéger, et, après avoir brisé les chassis, elle mit le feu à l'édifice qui fut entièrement consumé. Par cet acte injustifiable, des propriétés publiques d'une valeur considérable, renfermant deux excellentes bibliothèques, ont été totalement détruites. Ayant exécuté son projet, la foule se dispersa, paraissant satisfaite de ce qu'elle avait fait. On permit aux membres de se retirer tranquillement, et aucune résistance n'a été offerte aux troupes, qui parurent sur la place après un court intervalle pour rétablir la paix et aider à éteindre les flammes. Pendant les deux jours suivants, il y eut beaucoup d'excitation dans les rues et quelques actes d'incendia furent commis. Depuis, les forces militaires ont été augmentées, et les chefs du parti mécontent ont montré quelque disposition à arrêter leur partisans et à diriger leur énergie vers le but plus constitutionnel de pétitionner la Reine pour obtenir mon rappel, et le désaveu de ce bill. Les procédés de la chambre d'assemblée tendront aussi à arrêter les troubles. J'espère donc, que la paix de la ville ne sera plus troublée. Les journaux que je vous envoie contiennent des rapports complets, et, je pense, assez corrects de tout ce qui est arrivé depuis mercredi dernier.

10. Le ministère est blâmé de n'avoir pas pris des précautions convenables pour prévenir ces désastres qu'il ne prévoyait nullement. Il est certain que le mécontentement au sujet du bill de l'indemnité, se serait manifesté par les outrages qui ont été commis, pendant les quelques derniers jours. Peut-être qu'il n'a pas donné une attention suffisante aux menaces de la presse de l'opposition. Il faut néanmoins admettre qu'il s'est trouvé dans une position des plus difficiles. Les forces civiles à Montréal, ville contenant 50,000 habitants, de différentes origines, avec des sociétés secrètes et d'autres agents de malveillance en constante activité, se composent de deux officiers de police, sous l'autorité du gouvernement et de 70 hommes nommés par la corporation. Ainsi, pour opposer une résistance effective à chaque rassemblement tant soit peu considérable, il faut avoir recours dans tous les cas, soit au militaire, ou à une force de citoyens enrôlés pour l'occasion. De graves objections, néanmoins, se présentent en cette circonstance, à l'adoption de l'un ou de l'autre de ces moyens, jusqu'à ce que la disposition de la populace, pour le tumulte, se soit manifestée malheureusement par des actes manifestes. Il était surtout important d'éviter toute mesure qui pourrait avoir l'effet de produire une collision entre les partis sur une question sur laquelle leurs sentiments étaient si fortement excités. Le résultat de la marche suivie est qu'il n'y a pas eu de sang répandu, et, si ce n'est dans le cas de quelques uns des ministres eux-mêmes, aucune destruction de propriétés privées n'a eu lieu.

11. Les procédés de l'assemblée ont été importants. J'inclus une copie d'une adresse qui m'a été votée par une majorité de 46 voix contre 16, contenant l'expression des sentiments d'horreur qu'ont fait naître les outrages qui ont eu lieu à Montréal, et de loyauté pour la Reine, et approuvant mon administration juste et impartiale du gouvernement, tant sous mes anciens que sous mes nouveaux aviseurs. Quelques-uns des membres de l'opposition approuvent la conduite que j'ai tenue au sujet du bill d'indemnité, ainsi qu'il appert par les discours de MM. Wilson et Galt, dont les rapports sont contenus dans les journaux que je vous envoie. M. Wilson est un membre influent du parti conservateur dans le Haut-Canada, et les vœux de M. Galt sont d'autant plus importantes, qu'il n'a été envoyé en chambre, que tout récemment par un comté bas-canadien, qui comprend une nombreuse population anglaise. Généralement néanmoins, comme les amendements qu'ils ont proposés le montrent, ils désirent éviter de se compromettre sur ce point. Les vœux contre l'adresse peuvent être ainsi classés. Sir Allan McNab et son parti; mes ex-ministres et leur parti enfin M. Papineau. Le premier a agi avec une courtoisie parfaite, en votant comme il l'a fait en ces occasions; car, il a toujours prétendu que le gouvernement conduit d'après des principes anglais n'est pas convenable au Canada. La marche des seconds est moins compréhensible; car jusqu'au jour où ils m'ont offert leur résignation, ils ont constamment exprimé leur approbation des principes sur lesquels ma conduite comme gouverneur-général a été bâ-tée et ces principes, comme votre seigneurie le sait, n'ont subi aucun changement depuis le changement d'administration. Le vote de M. Papineau offre une leçon utile, qui ne sera pas, j'espère, perdue par des personnes, qui avaient été induites à croire que la persécution, dont je suis l'objet actuellement, est réellement causée par la douleur indigne dont j'aurais donné des preuves envers ceux qui furent poussés par lui à la rébellion.

12. J'ai maintenant fourni à votre seigneurie un rapport, aussi clair que j'ai pu le faire, de ces événements importants, et je puis conclure en vous assurant que la ville est parfaitement tranquille, et qu'il n'y a actuellement aucune apparence que les troubles doivent se renouveler. Quelques jours prouveront quel éto le résultat des procédés du parti de la violence, ont eu dans le Haut-Canada, et de quelle réaction ils ont été suivis. En attendant, c'est ma ferme conviction, que si l'on se soumet à ces dictées, le gouvernement de cette province, par des moyens constitutionnels, sera impossible; et que la lutte

entre des minorités insolentes soutenues par la force, et des majorités se reposant sur la légalité et les formes établies, lutte qui a si longtemps été la plaie du Canada, a éloigné les capitaux de la province et produit un état périodique de mécontentement, se perpétuant. En même temps, je crois que si je suis incapable de reconstruire entre les parties belligérantes, cette position de respectable neutralité, que je me suis efforcé de maintenir, et de laquelle je paraîtrais avoir été pour le moment entraîné — non pas, comme je le pense formellement, par aucune faute de ma part, mais par les violences déraisonnables d'une faction — ce sera peut-être une question pour votre seigneurie de savoir s'il ne serait pas de l'intérêt du service de Sa Majesté, que je cessasse de posséder la charge élevée que je remplis, pour faire place à un quelqu'un qui ne devrait pas entretenir des vues contraires aux miennes, en regard au devoir d'un gouverneur constitutionnel, mais qui aurait l'avantage de n'être pas personnellement inacceptable à aucune partie des sujets de Sa Majesté dans la Province.

J'ai l'honneur d'être, &c., ELGIN & KINCARDINE.

Le Très Hon. Lord Grey, etc.

DÉPÊCHE DE LORD GREY À LORD ELGIN

Downing Street, 18 mai 1849.

Milord. — J'ai reçu et déposé devant Sa Majesté la dépêche de votre seigneurie, en date du 30 avril, rendant compte des scènes dont la ville de Montréal a été souillée, et durant lesquelles les bassesses du parlement provincial ont été détruites par le feu.

2. J'ai reçu ordre de Sa Majesté d'informer votre seigneurie, que, tout en recevant avec une grande douleur la nouvelle de ces événements, déplorables, ces événements n'ont pas ébranlé la confiance que Sa Majesté a jusqu'à présent reposée dans votre habileté et votre jugement, et qu'elle continue de regarder votre administration des affaires de la province comme méritant bien son approbation.

Quant à l'acte du parlement provincial qui a servi de prétexte aux outrages qui ont été commis, c'est le devoir des serviteurs de Sa Majesté de réserver leur jugement, en attendant qu'ils puissent être mis en possession des informations complètes que vous me faites espérer sur le caractère et les objets; mais quelque soit la manière d'envisager les mérites de cette mesure, il ne peut y avoir qu'une opinion, quant au crime de ceux qui, en résistance à une loi passée constitutionnellement par la législature provinciale, ont eu recours à une violence d'une nature si disgracieuse, ou quant à la responsabilité encourue par tous ceux qui ont, par l'imprudence de leur langage, aidé à produire le soulèvement qui a conduit à de tels résultats. — Les serviteurs de Sa Majesté concourent entièrement avec votre seigneurie, par rapport aux conséquences qui suivraient infailliblement la soumission à l'espèce de déclamation, par laquelle on a tenté, dans cette occasion, de renverser la décision des autorités légalement constituées de la province, et ils comptent avec confiance sur votre fermeté supportée comme j'espère que vous le serez par le parlement et la grande majorité du peuple du Canada, pour exiger l'obéissance à la loi et forcer ceux qui peuvent désapprouver les mesures, soit de la législature, soit du gouvernement exécutif de la province, de restreindre leur opposition aux bornes loyales et constitutionnelles.

3. J'apprécie les motifs qui ont induit votre seigneurie à faire la suggestion qui conclut votre dépêche; mais je répudie de toutes mes forces le changement contemplé dans le gouvernement du Canada. L'abandonnement de l'emploi qu'occupe votre seigneurie, qui serait, sous toutes les circonstances une grande perte pour le service de Sa Majesté et pour la province, ne pourrait manquer, dans l'état présent des choses d'être très préjudiciable aux intérêts publics par l'encouragement qu'il donnerait à ceux qui ont été engagés dans l'opposition violente et illégale qui a été faite à votre gouvernement. Je n'entreprendrais aucun doute que quand l'excitation présente sera apaisée, vous ne parveniez à regagner cette position de digne neutralité qui convient à votre situation, et que, comme vous l'observez justement, vous avez toujours tâché de garder, et de laquelle même ceux qui vous sont à présent les plus opposés, s'aperçoivent sur réflexions, que vous ne vous en êtes écartés, non pas de vous-même et par votre faute, mais à cause de leur violence sans raison.

4. Comptant donc sur votre dévouement aux intérêts du Canada, je suis sûr que vous ne serez pas incuit, par suite des malheureux événements qui viennent d'avoir lieu, à vous retirer de la haute position qu'il a plu à la Reine de vous confier, et que, à cause du prix qu'elle attache à vos services passés, Sa Majesté désire que vous reteniez,

J'ai l'honneur, &c. (Signé) GREY.

Au très honorable Comte d'Elgin, etc., etc., etc.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 8 JUIN 1849.

L'ANGLETERRE ET LE CANADA.

Après les longues années de lutttes des libéraux en Canada, leur oppression par le parti tory, et surtout les actes de brigandage que ceux-ci ont commis depuis un mois, tous les lecteurs canadiens doivent être très avides de savoir ce que disent en Angleterre le gouvernement, l'opposition et la presse. Nous avons donc cru intéresser nos lecteurs en reproduisant les débats dans le parlement anglais et la dépêche de Lord Grey; nous en empruntons la traduction à notre confrère de la Minerve. Afin de rendre ces renseignements complets, nous y joignons la dépêche de lord Elgin, nous nous hâtons de traduire l'excellent article du Times de Londres, organe du ministère. Nos lecteurs verront par là qu'on apprécie à leur juste valeur nos tories du Canada, et que l'Angleterre est décidée à nous laisser le franc et libre fonctionnement du gouvernement responsable. — Voici cet article que nous recommandons de la manière la plus spéciale à l'attention et considération de nos lecteurs.

ÉVÉNEMENTS DU CANADA.

Les tories canadiens nous ont donné une autre preuve

de leur savoir-faire. Ils ont montré leur horreur du tumulte et de la sédition, en jetant des coups pournis au représentant de Sa Majesté et brûlant la maison du parlement. Nous ne sommes pas surpris de cela. Ça ne change nullement l'idée que nous avons de ce parti, de son esprit, de sa sagesse, ou de son pouvoir. Ça ne fait qu'ajouter un dernier témoignage en faveur de la constitution libérale que nous avons heureusement donnée au Canada. L'émeute, l'insulte et l'incendie sont les armes d'un parti qui désespère d'obtenir son but par des moyens paisibles et ordinaires. La conduite que tiennent les tories canadiens, depuis bien des mois, a été parfaitement en harmonie avec cette brillante finale. Il y a un mois, le steamer nous apprenait que sir Allan MacNab, avec une douzaine ou deux de ses confrères législateurs, prenait part à un dîner public, buvait à la destruction, corporelle et spirituelle, des aviseurs responsables du gouverneur-général, et après dîner, montait au balcon pour voir leur chef brûlé en effigie devant ses fenêtres. En Angleterre, nous n'avons qu'une seule opinion de semblables procédés. Lord Stanley est un politique ardent et quelque peu exarémé; mais, si Sa Seigneurie invitait des amis à dîner pour voir Lord John (Russell) ou Sir Robert (Peel) brûlé en effigie dans le carré St. James, nous conclurons qu'elle regarde ses chances de monter au pouvoir un tant soit peu désespérées, et prend de fait sa revanche. Telle est la position de Sir Allan MacNab et de ses associés. C'est maintenant une minorité méprisante. Ils sont faibles en force numérique, puisqu'ils forment à peine le quart de l'assemblée législative; mais ils sont encore plus faibles en caractère et en fortune. Maintenant que tous leurs tours sont exposés au grand jour, leurs caractères flétris, leurs fortunes ruinées, les portes du pouvoir fermées, et qu'ils sont incapables d'aucune occupation honnête, ils n'ont plus qu'à mettre tout dans la confusion, s'ils le peuvent, et rendre tout le monde aussi misérable qu'eux-mêmes.

Nous n'avons aucun désir de donner à ces désespérés une plus grande part dans ce dernier outrage, qui couronne tous les autres, que les faits ne leur en attribuent; car il y a bien des modes et degrés de participation au crime. Peut-être qu'ils n'ont pas eu plus à faire avec l'incendie de la maison du parlement, que Lord George Gordon n'eût avec la destruction des chapelles Catholiques Romaines et de Newgate. L'exemple de ce pays montre que des événements très lamentables, ayant en apparence une signification politique, peuvent avoir lieu en très peu de temps, et par des instruments bien faibles. Dans les émeutes de Nottingham et de Bristol, les émeutiers étaient assemblés çà et là; se trouvant en nombre, se voyant des chefs, et entendant un cri, se portèrent en cinq minutes à des actes auxquels probablement ils n'avaient pas songé auparavant. Comme de raison, ils trompèrent la vigilance des autorités, comme ils trompèrent eux-mêmes. Une fois à l'œuvre, ils ne surent plus où s'arrêter. A Montréal, nous l'espérons, ça n'a pas été pire. Nous espérons qu'il n'y avait rien d'organisé dans cette destruction, bien que couper les tuyaux du gaz ait l'air d'un plan. Les émeutiers furent appelés et excités à une assemblée en plein air. Dels, comme par une impulsion spontanée, ils se rendirent sur la chambre d'assemblée. Ils brisèrent les fenêtres, se précipitèrent à l'intérieur et incendièrent la bâtisse; d'un de ces actes à l'autre, la transition n'était pas difficile. Malheureusement il y avait à côté de l'édifice, pour servir de dépôt, une galerie temporaire en bois. Il n'y a que deux à trois ans, il se trouvait une pareille combinaison de combustibles dans notre propre Halle de Westminster et les gens prudents secouaient la tête en la voyant. Les papiers volèrent de côté et d'autre; et l'application d'une chandelle, dix minutes de temps et un fort vent placèrent les choses hors du contrôle des hommes. La garnison accourut en toute hâte, et arriva à temps pour voir un magnifique incendie que regardait la foule accourue de spectateurs ébahis. Les soldats ne tirèrent ni dans l'édifice ni sur la foule; de fait, ils ne pouvaient rien. Les pompiers jetèrent de l'eau sur les maisons voisines; ce qui était ce qu'ils avaient de mieux à faire. Nous avons oublié la police, forte de 60 hommes, sous deux commandants, et qui maintint l'ordre sur les lieux. Quand tout fut fini, les autorités, le militaire et la police furent tous sur le qui vive; les soldats paradèrent; des personnes suspectes furent arrêtées et emprisonnées; et quand la malice quitta Montréal, l'ordre y avait pris le dessus.

Rien n'est plus aisé qu'une surprise, rien de plus inutile quand il n'y a pas moyen de s'en servir, et rien de plus méchant quand elle n'a en vue aucun avantage solide. Quoi! un seul homme aurait pu incendier cet édifice-là, et l'on dit même que tel a été le cas. Dans les circonstances ordinaires, il est impossible de prévenir une surprise. Nous nous souvenons d'une autre Chambre d'assemblée, dans l'Amérique du Nord, située à 50 milles dans les terres, au centre de 20 états et au milieu de 10 millions d'hommes. Un bon jour, une poignée d'hommes, à peu près aussi nombreuse que les émeutiers de Montréal, entra dans une baie, débarqua, s'avança à travers un bois, eût une rude rencontre, entra dans une ville, y passa une paisible nuit, le lendemain brula ou sacraça tous les édifices de la capitale, s'en retourna aussi gaillardement qu'elle était venue, gagna ses vaisseaux, et mit à la voile pour aller là où elle eût un pire sort. Ce ne fut là qu'un acte de brigandage, indigne du nom de guerre, ne faisant qu'exaspérer le peuple et élargir la brèche, et montrant qu'il nous était impossible de conserver une seule position dans l'intérieur du pays plus longtemps que vingt-quatre heures. Un semblable fait est propre à diminuer notre surprise, la folie et du succès de la conflagration de Montréal.

La minorité, qui cause tout ce trouble, n'est rien; ni plus ni moins, que l'ancien "pacte de famille" qui a été mis à la porte, et qui par le temps qui court commence à avoir les coudecs percés et avoir une fin devant. Les MacNab, les Seywell, les Baulton, les Robinson et les Fenton, qui avaient partagé entre eux toutes les places dans l'église et dans l'état, dans les tribunaux, dans la banque, dans la compagnie du Canada, et dans tout autre établissement public; qui étaient en majorité dans le conseil législatif, et qui avaient déjà octroyé la plus grande partie du Haut-Canada à eux-mêmes, à leurs pères, à leurs enfants en bas âge, à leurs alliés jusqu'au degré le plus éloigné, ont profité au profit de cette mine abondante. Maintenant ils ont changé de places avec les informés qu'ils avaient coutume de fouler à leurs pieds, avec cette différence qu'ils jouissent maintenant du commun bienfait d'un gouverne-

ment responsable et d'une vraie législature. Leur position en Canada ressemble beaucoup à celle des conservateurs en ce pays, excepté que ces conservateurs ne sont pas tourmentés par le souvenir de crimes tels que ceux de l'oligarchie coloniale.

Ce n'est pas là une que rade races. Les Bretons forment une grande majorité de la population; d'où l'on voit que les mécontents sont en une immense minorité. Dans une autre colonne nos lecteurs trouveront les votes de l'assemblée le 27 et le 28 ultimo, sur l'adresse au gouverneur général, et les amendements faits à cette adresse. Nous avons devant nous une analyse de la division sur le premier amendement, qui fut le plus fort vote des deux côtés. Le nombre total des votes fut de 63, dont 46 pour le gouvernement et 17 contre lui. Sur les 46 membres en faveur du gouvernement, 22 étaient Canadiens-Français du Bas-Canada, 6 Bretons du Bas-Canada, et 18 Bretons du Haut-Canada. La minorité contre l'adresse se composait de 11 Bretons du Haut-Canada, 5 Bretons du Bas-Canada, et un Canadien-Français (le républicain Papineau). Le gouvernement avait donc une majorité de toutes les classes; une majorité des Bretons; tous les Canadiens Français excepté un, qu'on pouvait bien céder; une majorité du Haut-Canada, et une majorité du Bas-Canada, la majorité totale étant accablante. Il faut remarquer aussi que, dans cette division, la minorité activeuse avaient usé de tous ses artifices pour diviser la législature et gagner un appui apparent. Elle ne tenta pas de proposer un amendement pour censurer le gouverneur général ou montrer la moindre sympathie pour les émeutiers. Néanmoins cette modération affectée a été inutile, et la minorité a été complètement battue par une majorité de toutes les classes, comme nous venons de le montrer.

Il est rarement aisé et il est tout-à-fait inutile de décrire en quelques mots une querelle politique. Le bill des pertes de la rébellion est le prétexte le plus gratuit. Nos lecteurs savent en effet que ce n'est pas un bill pour indemniser des rebelles, mais un bill pour indemniser d'une manière bien restreinte, toutes personnes qui peuvent avoir souffert par la destruction de leurs propriétés durant la rébellion; et la seule objection que l'on fasse contre ce bill, c'est qu'il n'exclut pas, parce qu'il ne peut pas, d'une manière expresse toute personne qui a pris part à la rébellion. Nous croyons que le côté le plus sensible en cette affaire, c'est qu'après la rébellion, les tories, qui aiment les auto-da-fé, brûlèrent inutilement les propriétés de personnes désaffectionnées, qui maintenant vont faire une réclamation pour ce dommage tout gratuit. Ce n'est là néanmoins que l'étincelle dont on s'est servi pour mettre le feu aux poudres. La cause principale de cette explosion, c'est l'exclusion du pouvoir et de la distribution des octrois de terre, situation pour laquelle la maigre loyauté de MacNab et de ses associés ne paraît nullement être faite. Le Canada, comme d'autres colonies, comme l'Angleterre et toute l'Europe, souffre une grande dépression commerciale. Il ne veut plus taxer l'industrie de la Mère Patrie par le moyen de l'opération des droits protecteurs; et, pendant qu'il est exposé d'une part au libre commerce, de l'autre l'Union, sa voisine, le repousse par des droits protecteurs. Il y a eu dépression dans toutes les propriétés Canadiennes; c'est quelque chose d'analogue à ce que nous éprouvons pour les parts de chemins de fer et autres placements de spéculation. L'annexion est une idée qui devient de plus en plus familière. A Montréal, il s'est formé une "ligue Bretonne," qui, sous le manteau d'une loyauté extravagante, fait du capital politique de tous les gros tories, de la dépression commerciale, du commerce libre; de la domination d'une race étrangère et de tout autre mal imaginable. Elle montre plus de sympathie pour le républicain des États-Unis que pour le loyal (Canadien) Français, et a évidemment la disposition de quitter Victoria pour le général Taylor, si celui-ci donne un plus haut prix pour les produits du Canada. Mais à chaque jour suffit sa peine. Pendant que nous le pouvons, nous laisserons là la question de l'annexion. Elle existait avant la querelle actuelle, et en est entièrement indépendante. Quand il en sera sérieusement question, nous espérons que ce pays sera préparé à la décider avec humanité, fermeté et discrétion.

ARRIVÉE DE L'EUROPE ET DE L'HERMANN.

L'Europe et l'Hermann ont apporté des nouvelles plus récentes de 7 jours. — Les français ne sont pas encore rentrés à Rome. Il paraît que les napolitains auraient subi de nouveaux échecs et les Espagnols auraient retirés. Les Autrichiens sont entrés à Livourne, où ils auraient commis toutes sortes d'exces. La Sicile se préparait de nouveau à se défendre. — L'empereur d'Autriche est allé rejoindre le Czar à Varsovie. Les troupes de l'Autriche (et probablement de la Russie) marchaient contre les Hongrois qui traitaient devant eux, par rage sans doute. — Le Wurtemberg est tranquille. On pense que Preshourg était en flammes. Aux dernières dates, il y avait eu à Rotterdam un incendie qui avait détruit pour £300,000 de propriétés. — En France, les socialistes étaient émus en grand nombre à l'assemblée législative. On pense qu'il s'y trouvera 80 (?) législatives. En voyant ces résultats, le président de la république a fait mander immédiatement à Paris le maréchal Bugeaud; on pense que c'est par crainte de nouveaux troubles. Il y a eu des émeutes sérieuses à Lyon, qui a été des socialistes. — En Prusse, Brandebourg est en insurrection; la ville demande le renvoi du ministre. — Les affaires du CANADA n'ont pas été discutées au Parlement anglais. — Il paraît que l'opposition se trouvait hors d'état d'amender le bill des lois de navigation, qui semblait ainsi devoir bientôt subir sa troisième lecture et devenir loi. — On dit que Smith O'Brien allait être envoyé dans une colonie pénale. — Une dépêche télégraphique annonce qu'on craignait une guerre générale en Europe. — En France, les socialistes sont à l'Assemblée plus nombreux qu'on ne pensait mais ils sont encore loin de dominer. Il y avait été question de déclarer de suite la guerre à la Russie et à l'Autriche; mais sur la proposition de Cavaignac, on s'était contenté de passer, à une division de 436 contre 184, une résolution engageant le gouvernement à adopter des mesures énergiques par protéger au dedans et au dehors les intérêts de la République.

NOUVELLES DE L'ORÉGON.

Une lettre de Mgr. A. M. Blanchet, évêque de Walla Walla, datée de la mission de St. Pierre des Dalles, le 26 septembre dernier nous apprend que les lettres adressées aux missionnaires de l'Orégon, au mois de mars 1848, leur étaient parvenues au mois de septembre, par les RR. MM. Lamfrid et Lionnot. On n'y avait appris nos

désastres et épidémiques de 1847, que dans l'été suivant. — L'expédition militaire des Américains contre les Sauvages Cayouses s'était terminée par la mort de 3 ou 4 de ces meurtriers et avait coûté près de 200,000 piastres à la colonie. D'ailleurs, les émigrés canadiens n'avaient rien souffert de cette guerre. L'évêque de Walla-Walla, après être demeuré à Orégon-City jusqu'en mai 1848, était rentré dans son diocèse au mois de juin, et avait commencé un établissement religieux aux Dalles, dont M. Rousseau devait être le missionnaire. Tout l'établissement ne consistait encore que dans une petite maison de 15 pieds sur 12, fixée sur un terrain d'un mille d'étendue. Malgré les efforts des ennemis du catholicisme, on espérait voir bientôt les Sauvages du Walla-Walla embrasser la vraie foi. — Les ressources temporelles de ces nouvelles missions sont extrêmement bornées; et les privations, ainsi, que les travaux de nos compatriotes missionnaires, sont vraiment dignes de toutes nos sympathies.

Nos lecteurs comprendront facilement pourquoi nous ne leur donnons pas aujourd'hui la suite des réponses de S. E. Lord Elgin. Nous avons cru qu'il valait mieux aller au plus pressé, et leur donner de suite tous les documents importants, relatif au Canada, qui nous sont parvenus par la dernière malle. C'est la même raison qui nous fait remettre plusieurs articles éditoriaux.

Nous apprenons avec plaisir que M. G. Gaubin est beaucoup mieux qu'il peut maintenant s'aider un peu de ses membres ci-devant paralysés et qu'il a pu faire le voyage de Montréal sans trop fatiguer. S. G. se propose de s'en retourner ce soir à l'Assomption.

Nous voyons par nos échanges de Québec, qu'il va s'établir une ligne de bateaux traversiers entre cette dernière ville et le Bout de l'Isle d'Orléans. Ce serait une entreprise productive pour son auteur et fort utile aux habitants de Québec.

Les jounaux de Québec disent qu'on prépare à Beauport des appartements pour Lord et Lady Elgin.

Une femme, du nom de Rose Cloutier s'est tuée, à Bytown, en prenant une dose de strychnine.

Il y a eu, mercredi soir, à Québec, un incendie qui a détruit le Union Inn, sur la Rue St. Pierre.

Le Packet de Bytown dit que R. Wright, Ecr., de Hull vient de vendre son glissoire de la chaudière (près Bytown) au gouvernement Provincial, moyennant £10,000.

La ligne de télégraphe entre la Pointe aux Pères et Halifax est maintenant en construction.

Nous publions sur la première page une correspondance intéressante, intitulée "Les missions." Elle ne manquera pas d'être lue, et le fait qui y est rapporté sera, nous en sommes sûrs, un exemple suivi par plusieurs autres paroisses.

Les nouvelles de Terre-Neuve portent que l'île était environnée de glaces; les vaisseaux étaient obligés de débarquer leurs passagers à 40 et 50 milles de terre. Un grand nombre d'habitants demandaient au gouvernement les moyens d'émigrer.

Le Choléra a augmenté à New-York, et à Boston; il y est mort le 5, 11 à 12 personnes dans chacune de ces deux villes; Le 6, 60 nouveaux cas et 10 décès à N. Y.

A la Nouvelle-Orléans, l'inondation continuait; on craignait pour le reste de la ville.

Le Sun de Baltimore annonce la mort du R. P. Carberry, supérieur des jésuites à St. Ingoes, Comté de Ste. Marie, Maryland.

En France, M. Léon Faucher vient de se retirer du ministère, après un vote de l'Assemblée nationale, qui le censurait personnellement. M. Lacrosse, ministre des travaux publics, remplace par intérim M. Léon Faucher au ministère de l'intérieur.

La dépêche admirablement écrite de Lord Elgin, et la manière dont elle a été accueillie par le gouvernement et par la presse en Angleterre, nous rassurent complètement sur le maintien du gouvernement constitutionnel en Canada. Il est vrai que Lord Elgin, à la fin de sa dépêche, soumet au gouvernement la question de savoir si, pour le bien du service de Sa Majesté, il ne conviendrait pas de le rappeler et de lui donner un successeur qui continuerait à gouverner sur les mêmes principes; mais nous sommes bien persuadés que le gouvernement anglais ne donnera pas même cette espèce de satisfaction à une minorité factieuse, et que Lord Elgin sera appuyé de toutes les forces de l'empire britannique. Canadien.

Le fils et l'héritier du nom et des titres de lord Elgin, Canadien de naissance, est Anglais du côté de sa mère, fille de feu lord Durham, gouverneur-général de ce pays, et descend par son père des anciens rois d'Ecosse et d'Irlande, eux-mêmes originaires de France. Idem.

Le manifeste en brochure est reçu; merci.

NAISSANCE

A la Côte à Barron, le 6, la dame de J. Speirs, écrivain, a mis au monde un fils.

DÉCES

A St-Roch, le 3, sieur Thomas Moffat, âgé de 28 ans. En cette ville, mardi matin, à l'âge de 23 ans et sept mois, Dame Mary Elizabeth Forbes, épouse de X. X. Langelier, écuier, marchand de St. Jean.

A Ste. Anne des Plaines, le 29 mai, à l'âge de 29 ans, Dame Thais Ouellet, épouse de M. François Latour, orfèvre.

AUX INSTITUTEURS

DEUX INSTITUTEURS OU INSTITUTEURICES sont demandés dans la paroisse de Saint-Clement de Beauharnais. — Pour les conditions de l'engagement, s'adresser aux Commissaires d'Ecoles du lieu, ou au sousigné. L. HAINAULT, S. T.

GRAINES DE JARDIN. DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines. Les graines de jardin sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps.

DES GRAINES FRAÎCHES. DE LA MEILLEURE QUALITÉ

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par un expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi.

- Artichauts Asperges
Brocoli Betteraves
Capucines Concombes
Cerfeuil Sarrisettes
Laitue Melons
Montargis Oignons
Persils Panais
Raves Rhubarbe
Saffran Sauge
Epinards Sarriette
Tabacs Navet

Montréal, 16 avril. P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment de graines de fleurs du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, &c.

AVIS

Aux Capitalistes autres du Canada et des Etats Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent.

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes.)

- B. JOLIETTE,
P. C. LOEDEL,
G. DE LANAUDIERE,
A. T. VOYER.

Village d'Industrie, le 26 décembre 1848.

LES Soussignés viennent de mettre en vente une nouvelle et très jolie édition du MOIS DE MARIE, petit format contenant les prières de la Messe, Vêpres du Dimanche et de la Croix. Prix 75 cts la douzaine.

Rue St. Vincent No. 3, le 17 avril 1849.

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE

A été publié Samedi dernier; cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédentes. Complète l'année 1848. La feuille du titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la suite de ce numéro.

Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits. Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

CONDITIONS D'ABONNEMENT L'ALBUM LITTÉRAIRE

PARAIT TOUS LES MOIS, Par livraisons de 40 Pages de Matières, avec un MORCEAU DE MUSIQUE, Au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre.

DAMISPAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des leçons de Musique.

LE REPERTOIRE NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES. PROSPECTUS.

Lorsque nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, deux volumes.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pouvons atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM l'hon. A. N. Morin, l'hon. E. P. Taché, l'hon. juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rév. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. P. Lamond, Guil. Lèveque, Chs. Lèveque, A. Lajoie, J. Lenoir, J. Houde et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est un certainement, retombe sur la pénurie des temps.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux tomes par volumes de 354 pages.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Bedard—M. Bilaud—George de Boucerville—George Cartier—P. Chauveau—Romuald Charrier—Dile Odile Charrier—Chevalier de Lorimier—Joseph Cauchon—F. M. Derome—Foucher—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Garnot—A. J. Ginguet—P. Houde—N. D. J. Jaumière—Jean Jacques Lartigue—Pierre Lavolette—Léon Blanc de Marconay—J. Lenoir—Eugène L'Écuyer—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Meilleur—J. D. Mermet—Amédée Pajneau—Pierre Petit Clerc—J. Phelan—O. Peltier—Ls. Flemondon—Léon Paté—Et. Parent—Joseph Quesnel—J. S. Raymond—A. S. Soulard—U. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. E. Viger—Jacques Viger—William Vondelveldein et UN TRÈS GRAND NOMBRE D'ÉCRITS ANONYMES.

À la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

Montréal, 29 décembre 1848.

MANUEL DE TEMPERANCE.

LE Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur le Rév. Père Chiniquy, saisit l'occasion d'informer ses pratiques et le public en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniquy, et ne se vendra pas plus chère que les précédentes.

Montréal, 22 décembre 1848.—jco.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous le nom et raison de "CHAPELEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

Montréal, 21 novembre 1848.

LE Soussigné profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère ainsi à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'encourageront. Il apportera à ses relieurs la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs.

Montréal, 21 novembre 1848.—jco.

A vendre

AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE.

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNÉE 1849.

CE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

- Le Calendrier contient ce qui suit: Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'instruire les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec; La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule; Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quarts-temps; Le compte ecclésiastique; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature Provinciale; La liste des membres du Conseil Législatif; La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.

Le Calendrier se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS.

Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGIOPOLIS.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux derniers années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGE MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARREL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au tant par son site et son élégance que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain.

La rue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la portion scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière pendant l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes paient £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une demi année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoraux, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Rév. A. Angus MacDONELL, au Collège de Kingston Montréal, 18 août 1848.

DEUXIEME EDITION

DU COUR TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, de formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste de lettres de recommandation, d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs des divers bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. etc.

Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada.

A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 21. Montréal 7 mars 1849.

AUX FABRIQUES

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresseront à J. B. THOMAS, Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE: à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudrait bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc., etc., etc.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE

Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chéons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour dito dit, à l'est de la rivière Chaudières et d chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dito, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux vents locaux respectifs. 3.—fois-

DR. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets. Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1c.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU a No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve, Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1848.

A. HUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues NOÛRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, rais de poste à part.

LES MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pendant SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, franc de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, l'ère, insertion, 20 2 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 7

Dix lignes et au-dessous, l'ère, insertion, 0 3 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 11

Au-dessus de dix lignes, l'ère, insertion) chaque ligne, 0 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ec. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Directeur. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'ole près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIFFET, PROPRIÉTAIRE.